


Informations de base	
<b>2001/0147(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400 /CEE)  Modification <a href="#">2002/0232(CNS)</a> Modification <a href="#">2004/0086(CNS)</a>  <b>Subject</b>  3.10.06.02 Légumes	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>JURI</b> Juridique et marché intérieur		MACCORMICK Professor Sir Neil (V/ALE)	07/01/2002
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Justice et affaires intérieures(JAI)		2436	2002-07-13
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Service juridique			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
03/07/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0177 	Résumé
03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2002	Vote en commission		
09/04/2002	Décision du Parlement	T5-0144/2002	Résumé

13/07/2002	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/07/2002	Fin de la procédure au Parlement		
20/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/0147(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification <a href="#">2002/0232(CNS)</a> Modification <a href="#">2004/0086(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/5/14974

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0144/2002</a> JO C 127 29.05.2003, p. 0027-0089 E	09/04/2002	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2001)0177 	03/07/2001	<a href="#">Résumé</a>	
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	<a href="#">32006R0217</a> JO L 038 09.02.2006, p. 0017-0018	08/02/2006	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## **Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)**

2001/0147(CNS) - 08/02/2006 - Acte législatif de mise en oeuvre

## **Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)**

2001/0147(CNS) - 09/04/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté à une majorité de 402 voix pour, une contre et 26 abstentions la proposition modifiée de directive du Conseil concernant la commercialisation des semences de betteraves (version codifiée) (procédure sans rapport).

## **Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)**

2001/0147(CNS) - 13/06/2002 - Acte final

OBJECTIF: codification de la directive 66/400/CEE portant sur la commercialisation des semences de betteraves. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 2002/54/CE du Conseil concernant la commercialisation des semences de betteraves. CONTENU: Dans un souci de clarté et de transparence du droit communautaire, la directive vise la codification de la directive 66/400/CEE, modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption. La nouvelle directive se substitue aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification. Elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en un texte unique en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification. ENTRÉE EN VIGUEUR : 9 août 2002.

## **Betteraves: commercialisation des semences (codif. directive 66/400/CEE)**

2001/0147(CNS) - 03/07/2001 - Document de base législatif

Compte tenu des modifications législatives qui ont été apportées à la directive 66/400/CEE depuis la proposition initiale de la Commission du 11 décembre 1995 concernant la commercialisation des semences de betteraves et la proposition modifiée de codification de la Commission du 3 septembre 1998 ainsi que des résultats des travaux qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil sur cette question, la Commission a décidé de présenter une deuxième proposition modifiée de codification de cette proposition de directive.